Caisse Desjardins des policiers et policières

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle

Le 25 avril 2017 à 10 h

Club de Golf Métropolitain
9555, boulevard du Golf,
Montréal (Québec) H1J 2Y2

Vous serez alors invités à :

- **Prendre connaissance du rapport annuel**
- **Prendre connaissance du rapport du conseil de surveillance**
- **Décider de la répartition des excédents annuels et de l'intérêt payable sur les parts permanentes et parts de ristourne**
- **Poser des questions aux membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance**
- **Élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance**

Avis d'élections

AVIS EST DONNÉ qu'il y aura des élections à la suite de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des policiers et policières d'une durée minimale de six heures.

Est éligible toute personne physique qui est membre de plein droit de la Caisse, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours, qu'elle ne soit pas inéligible en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers et qu'elle n'exerce pas une fonction incompatible en vertu du Code de déontologie de Desjardins. Tout candidat devra consentir par écrit à une enquête de sécurité et de crédit le concernant et devra s'engager à développer les connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de dirigeant.

Conseil d'administration

Groupe 1 : Montréal

2 Stacy Bissonnette* (actif seulement)
3 Jacques Dextradeur* (retraité seulement)

Groupe 2 : Sûreté du Québec

9 Stéphane Laroche* (actif ou retraité - Région Est)
13 Marc-André Proulx* (actif ou retraité - toutes régions)

Groupe 3 : Autres municipalités que Montréal

11 François Lemay* (actif seulement)

*** Dirigeants sortants et rééligibles**

Conseil de surveillance

Groupe 1 : Montréal

1 André Bourque* (actif ou retraité)
(mandat de 2 ans)

Groupe 2 : Sûreté du Québec

2 Claude Chagnon* (actif ou retraité)

LES BULLETINS DE CANDIDATURE SONT DISPONIBLES À LA CAISSE.

LA DATE LIMITE POUR REMETTRE VOTRE BULLETIN DE CANDIDATURE EST LE 11 AVRIL 2017 À 16 HEURES

Procédures pour la mise en nomination

Article 6.3 – AVIS DE CANDIDATURE

Tout membre ayant droit de vote qui désire proposer une candidature, y compris celle d'un dirigeant en poste, doit en produire un avis écrit au bureau de la Caisse, avant sa fermeture, au plus tard le quatorzième jour précédant la date fixée pour l'assemblée générale. Cet avis, qui est adressé au comité de candidature, doit être contresigné par le candidat et indiquer le poste auquel il est proposé. De plus, il doit indiquer l'occupation actuelle du candidat de même que le nom de son employeur, le cas échéant.

Si, pour la formation des conseils, les membres sont divisés en groupes, l'avis doit également préciser le groupe pour lequel le candidat est proposé, le cas échéant. De plus, dans le cas où les membres d'un groupe ont le droit d'élire un certain nombre de dirigeants, le proposeur doit provenir du groupe pour lequel il propose un candidat et l'indiquer.

Un membre ne peut se porter candidat à plus d'un poste électif. Si plus d'un avis de candidature est reçu à l'égard d'un même candidat, seul le premier reçu est admissible.

Article 6.5 – PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET SCRUTATEURS

La procédure à suivre pour devenir candidat à la présidence d'élection ou aux postes de scrutateurs est la même que celle stipulée à l'article 6.3 du règlement.

François Lemay
Secrétaire

Desjardins

NOUVEAU !

RASSEMBLEMENT À QUÉBEC

participation aux tirages - prix de présence - buffet

Afin de permettre à un plus grand nombre de membres de participer à la vie associative de leur caisse, les membres de la région de la Vieille capitale sont invités à se rassembler au Quartier général de la Sûreté du Québec – Salle Cercle 03 pour assister à la webdiffusion de l'assemblée.

Membres seulement. Réservation requise

Pour savoir comment vous joindre à l'assemblée, consultez la section Nouvelles du caisse-police.com

Bienvenue à tous !